
DESTINATAIRES : Gestionnaires

EXPÉDITEUR : Isabelle Laperrière, adjointe au directeur
Prévention et contrôle des infections

DATE : Le 14 février 2018

OBJET : **Lotion hydratante**

La période hivernale et les nombreuses occasions de procéder à l'hygiène des mains mettent souvent à rude épreuve les mains des travailleurs de la santé.

À cet effet, il est recommandé d'utiliser une lotion hydratante pour prévenir la sécheresse et la dermatite. La lotion *Revive*, au contrat d'approvisionnement, est tout à fait appropriée. L'utilisation d'une lotion à base de pétrole, d'alcool ou toute autre forme d'huile émolliente vendue commercialement peut altérer la perméabilité des gants de latex, vinyle ou nitrile et ne doit pas être utilisée dans notre organisation.

Le Service de prévention et contrôle des infections vous recommande d'installer des distributeurs de lotion dans les endroits hautement fréquentés par les travailleurs, par exemple, le poste des soins ou une aire commune pour les employés.

De plus, nous recommandons de bien laisser sécher les mains après l'application d'une solution hydro-alcoolique ou d'une lotion autorisée avant de procéder au port des gants.

Prendre note que les distributeurs sont gratuits, nous vous demandons de bien vouloir vous informer auprès de votre acheteur habituel.

Je vous remercie de collaborer à notre objectif stratégique afin de renforcer l'application des mesures de prévention et contrôle des infections en participant à l'atteinte du taux d'adhésion à l'hygiène des mains de 70%.

Le personnel du Service de prévention et contrôle des infections demeure disponible pour répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

IL